

Centre d'Histoire Sociale du XXe siècle (Université de Paris I)
CGT-Force Ouvrière

Colloque
Force Ouvrière
Acteur de la vie contractuelle et du paritarisme
(fin des années 1950-début des années 1980)

Paris
11 et 12 décembre 2008

La CGT-FO : audience et effectifs
des années 1950 aux années 1980

Dominique Labbé (Institut d'études politiques de Grenoble)
Dominique Andolfatto (Nancy Université)

Dominique.Labbe@iep-grenoble.fr
Dominique.Andolfatto@univ-nancy2.fr

Résumé :

Principaux indices statistiques permettant de mesurer l'implantation et l'audience électorale de la CGT-FO des années 1950 aux années 1980 : élections sociales, prud'homales et professionnelles ; effectifs syndiqués. L'audience et les effectifs passent par un minimum au milieu des années 1950 et par un maximum au début des années 1980. Deux facteurs expliquent principalement ces progressions : radicalisme des syndicats de gauche, qui ouvre un espace pour un syndicalisme réformiste, et meilleure implantation de FO sur les lieux du travail.

Durant ces 30 années, quel a été l'enracinement social de la CGT-FO et son audience dans le salariat ? Pour répondre à ces questions, nous utiliserons les séries statistiques concernant les élections professionnelles ainsi que les effectifs syndiqués en France que notre équipe de recherche a pu reconstituer. Ces données éclairent assez précisément l'audience et l'implantation de la CGT-FO depuis son origine. Ces données étant dispersées dans divers rapports – parfois inédits – et publications, il nous a semblé intéressant de les rassembler en les accompagnant des commentaires nécessaires (les tableaux les plus volumineux sont placés en annexe de cette communication).

Il faut distinguer l'audience nationale – enregistrée à l'occasion des élections sociales et prud'homales – de celle mesurée lors des élections professionnelles. Il apparaît que la première est nettement influencée par la conjoncture politique alors que la seconde enregistre plutôt la présence et l'activité des équipes syndicales sur les lieux de travail.

I. L'audience globale de la CGT-FO (élections sociales et prud'homales)

De 1947 à 1992, neuf grandes consultations sociales – d'ampleur nationale mais au corps électoral variable – ont été organisées : 5 élections à la Sécurité sociale, 4 élections prud'homales (après leur modernisation de 1979). Comment a évolué l'audience de la CGT-FO au fil de ces grandes consultations ?

Les élections à la sécurité sociale

Les élections à la Sécurité sociale ont été organisées de 1947 à 1962, avant un premier abandon de cette procédure en 1967 (Andolfatto, 1992). Lors des premières élections, en avril 1947, la CGT est encore unifiée. On ne dispose donc pas de résultats nationaux pour FO bien que des listes dissidentes, animées par ses militants, se soient opposées à celles de la CGT dans quelques départements, tel le Var, la Nièvre ou le Nord. La consultation de 1950 donne donc une première évaluation de l'audience nationale de la CGT-FO. Elle recueillait 15,1% des suffrages exprimés, ce qui était légèrement inférieur aux pertes de la CGT par rapport à 1947. Ce résultat était manifestement inférieur aux espérances de l'organisation, comme en témoignait le commentaire de Robert Bothereau, alors secrétaire général de la CGT-FO : « De l'avis général les résultats ne sont pas médiocres... A tout prendre, d'ailleurs, ce scrutin n'était pas un référendum à l'endroit des centrales syndicales » (Adam, 1964).

En 1955, la CGT-FO, qui s'affirmait « entre la démagogie de la CGT et l'opportunisme de la CFTC » - toujours selon Robert Bothereau – recueillait 16,2% des suffrages exprimés. En 1962, elle refluit à 14,7% des suffrages exprimés, malgré un discours désormais bien rodé sur sa spécificité « d'organisation syndicale

libre, [n'imposant] aucune religion, aucun parti » (Adam, 1964). En fait, le retour au pouvoir du général de Gaulle a eu pour effet de consolider les positions de la CGT et de la CFTC tandis que la politique contractuelle, de la CGT-FO, n'a pas rencontré d'échos au-delà de la base originelle de la centrale.

Malgré tout, de 1950 à 1962, le corps électoral de la Sécurité sociale s'étant accru de près de 50%, la CGT-FO a conquis de nouveaux électeurs pour conserver une audience relative d'environ 15% des suffrages exprimés (un peu plus de 10% des inscrits). En effet, en une douzaine d'années, elle est passée de 833 000 voix à 1 185 000 voix. Mais la CGT en recueillait trois fois plus et la CFTC la surclassait de 500 000 voix... Vingt ans plus tard, lors de la relance des élections à la Sécurité sociale, ce « rapport de force » s'est réduit singulièrement et l'audience de FO a culminé à son zénith.

En 1982, la gauche a rétabli des élections à la Sécurité sociale. Le nouveau scrutin a eu lieu en octobre 1983. Par rapport à 1962, le corps électoral n'était guère comparable. Il s'était considérablement élargi, passant de 11,7 à 27,8 millions d'électeurs. Le scrutin s'est caractérisé d'abord par une forte abstention qui hypothéquait gravement l'avenir (50,2% des électeurs n'avait pas voté). Si la CGT conservait le leadership syndical, celui-ci se révélait largement entamé par le succès des confédérations qualifiées de « réformistes » (FO, CFTC, CGC). La CGT-FO se classait en seconde position, avec 25,3% des suffrages exprimés – soit 3,5 millions d'électeurs –, distançant largement la CFDT (18,4%), et talonnant la CGT (28,1%). Pour la CGT-FO, il s'agissait d'une « divine surprise » selon une expression d'André Bergeron, son secrétaire général (Bergeron, 2002).

L'analyse de ces résultats est compliquée du fait du caractère unique de la consultation. Toutefois, si l'on compare ces résultats avec ceux de 1962, les évolutions de la géographie électorale laissent supposer des échanges de parts d'audience entre la CGT et la CGT-FO. En effet, c'est dans les régions où la CGT reculait le plus que la CGT-FO réalisait les progrès les plus importants, notamment sur la côte méditerranéenne, en Rhône-Alpes, en Franche-Comté, en Alsace (soit dans toute la bordure Est du pays) mais aussi dans des départements du Centre et de l'Ouest (Loiret, Indre-et-Loire, Ille-et-Vilaine...). Inversement, dans les régions où la CGT-FO stagnait ou progressait plus faiblement, la résistance de la CGT apparaissait plus forte, notamment dans le Nord et l'Est industriels du pays (du Pas-de-Calais aux Vosges), dans une partie du massif central et dans le Sud-Ouest.

Rapportés aux résultats des élections prud'homales de 1982, ceux des élections sociales de 1983 témoignent aussi d'une véritable redistribution des cartes : la CGT et la CFDT étaient les deux grandes perdantes du scrutin de 1983, tandis que FO progressait de 42% ! Mais la CFTC et surtout la CGC enregistraient des progressions encore plus fortes...

Cela avait conduit la presse de l'époque à évoquer un *new deal* syndical. En fait, les résultats s'expliqueraient surtout par la « politisation » du scrutin. Le succès de FO – et des autres « réformistes » – découlait du soutien que leur avait apporté les partis d'opposition et leurs leaders. Dans *Le Monde* (21 octobre 1983), Michel

Noblecourt soulignait que ce soutien avait contribué à mobiliser des électeurs qui jusque-là accordaient peu d'intérêt, sinon de crédit aux organisations syndicales. Le scrutin de 1983 a offert aux mécontents la possibilité de sanctionner le gouvernement de gauche, selon la logique des élections intermédiaires. La CGT et la CFDT, supposées – à tort ou à raison – proches du pouvoir depuis 1981, en ont donc fait les frais, tandis que FO en a été l'un des principaux bénéficiaires. Dans ses mémoires, André Bergeron convient effectivement avoir beaucoup joué la carte de la « politisation » lors de ce scrutin, cherchant à obtenir le soutien des opposants ou des « déçus » de la gauche au pouvoir, notamment les professions médicales ou para-médicales : « J'ai rencontré tous les partis d'opposition, toutes les catégories de professions de santé : médecins, pharmaciens, infirmiers, ambulanciers, homéopathes, kinésithérapeutes, etc. Tous ont mené une formidable campagne en notre faveur. Je les ai nourris en argumentaires, articles, études spécifiques à chaque catégorie. Un travail de Romain ! » (Bergeron, 2002).

Pour autant, on ne peut réduire le scrutin de 1983 à un affrontement classique majorité-opposition. En effet, il n'est pas aisé de classer les organisations syndicales sur un axe gauche-droite. Contrairement aux idées reçues, les sympathisants de ces organisations sont loin d'être politiquement homogènes ainsi que le démontre un sondage « sortie des urnes » de l'IFOP réalisé auprès d'un échantillon de 11 824 électeurs lors de ces élections de 1983 (Andolfatto, 1992). Si, effectivement, une majorité des électeurs de la CGT et de la CFDT déclaraient se situer à gauche, leur proportion se limitait aux deux tiers (en tenant compte des non-réponses). Côté CGT-FO, on trouvait un tiers d'électeurs de gauche, 40% à droite et un quart de non réponse.

Le même sondage éclaire la sociologie de l'électorat de la CGT-FO. On note un quasi-équilibre des sexes - avec un très léger avantage en faveur des femmes... alors que l'électorat CGT était beaucoup plus fortement masculin – un électorat plus âgé (FO est majoritaire chez les 45 ans et plus, spécialement les retraités), une quasi-égalité avec la CGT parmi les employés, un équilibre entre les secteurs public et privé (ce qui démontre que l'électorat de FO était en décalage par rapport à la sociologie traditionnelle de la confédération). On note enfin que FO recueillait peu de voix dans l'électorat étranger (où dominait nettement la CGT).

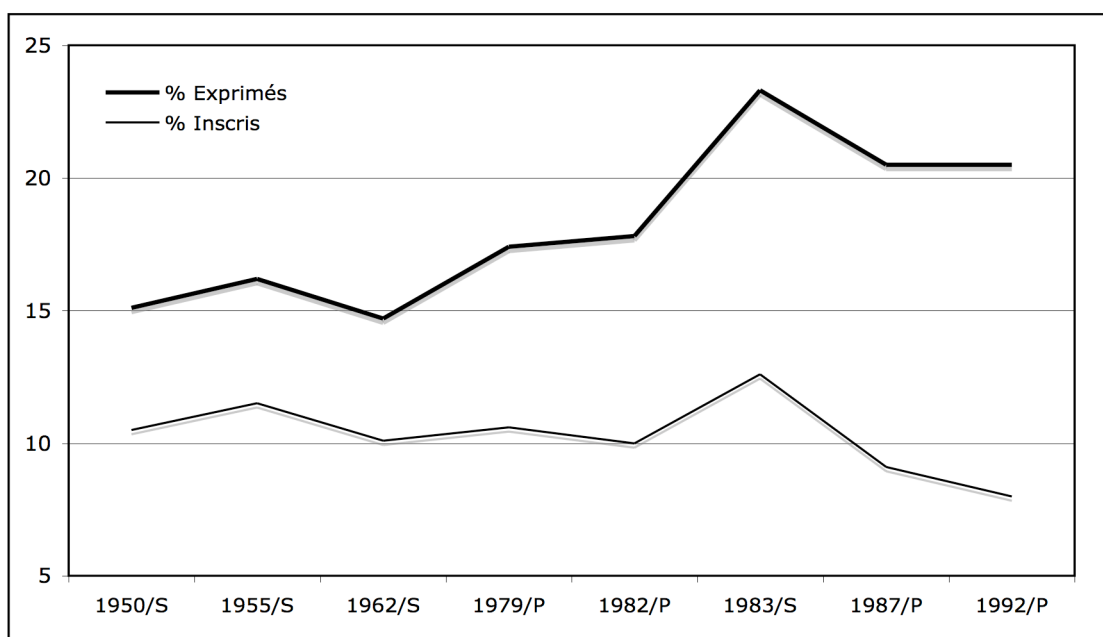
Du fait de leurs piètres scores, la CGT et la CFDT ne souhaitaient pas que cet exercice de démocratie sociale soit réédité. Comme ce scrutin était fragilisé par le niveau de l'abstention, il a été définitivement abandonné lors de la réforme de la Sécurité sociale de 1995. Bien évidemment, lorsque, plus récemment, il a été question de modifier les règles de représentativité syndicale et de les adosser aux résultats des élections professionnelles, la CGT-FO a préconisé le retour aux élections sociales dont les résultats lui avaient été si favorables en 1983. Pour la CGT et la CFDT, il n'en était pas question...

Les élections prud'homales

En 1979, la loi Boulin a rétabli une grande consultation sociale périodique. Certes, le champ est plus étroit que celui des élections sociales, mais tous les salariés – hors fonctionnaires – sont concernés (ainsi que les employeurs qui ont un collège spécifique). En décembre 1979, le collège salarié rassemblait 12,7 millions d'électeurs. La participation s'avérait satisfaisante (63,1% des inscrits), mais elle s'est dégradée sensiblement lors des consultations suivantes, notamment à compter de 1987.

En 1979, cette consultation pouvait s'analyser comme un test grandeur nature de l'audience des organisations syndicales, dans un contexte de crise sociale mais aussi – comme déjà vu pour le scrutin de 1983 – selon une logique d'élection intermédiaire, donnant aux mécontents l'occasion de sanctionner le gouvernement. La nouveauté de la procédure ainsi que ces caractéristiques sociales et politiques expliqueraient le bon niveau de participation qu'on n'a plus retrouvé par la suite. Ceci explique que FO ait vu son audience relative progresser en 1982, alors qu'elle perdait des électeurs (tableau I).

Tableau I. Audience de la CGT-FO lors des grandes consultations nationales (élections à la sécurité sociale [S] et élections prud'homales [P])



En 1979, la CGT-FO, qui a obtenu 17,5% des suffrages exprimés (10,6% des inscrits), affichait sa satisfaction, d'autant plus que les secteurs où la confédération était le mieux implantée – PTT, fonctionnaires, protection sociale... - ne votaient pas à ce scrutin (du coup, la centrale craignait un revers). André Bergeron parle rétrospectivement d'un « triomphe qui faisait de nous... le trouble-fête du tête-à-tête

CGT-CFDT » (Bergeron, 2002). La centrale demeurait toutefois largement distancée par la CGT et, secondairement, par la CFDT. Selon les sections, elle réussissait mieux parmi les employés (notamment dans le commerce et les activités diverses).

Lors des échéances suivantes, elle a consolidé ses positions – relatives – dans l’industrie (effet indirect de la désindustrialisation qui désavantage surtout la CGT) mais aussi dans le commerce, devançant même la CFDT dans cette section en 1987 puis en 1992 (tableau II).

Tableau II. Audience de la CGT-FO par sections des conseils des prud’hommes (résultats nationaux en % des suffrages exprimés)

	Industrie	Commerce	Agriculture	Activités diverses	Encadrement	total
1979 (*)	15,7	19,5	23,0	22,1	14,1	100
1982	16,7	20,5	21,9	21,4	11,7	100
1987	19,4	23,1	23,3	23,2	16,3	100
1992	19,9	23,1	22,8	22,4	13,6	100

(*) Comme dans le tableau précédent, les résultats de 1979 intègrent ceux d’Alsace-Moselle (où existait alors une juridiction du travail et des modalités électorales particulières).

Aux élections prud’homales de 1982, les résultats de la CGT-FO étaient stables par rapport à 1979 (17,8% des suffrages exprimés). Lors de la campagne électorale, la confédération a pris acte d’un changement d’époque. La politique contractuelle se faisait plus incertaine « du fait qu’il y avait moins de grain à moudre » selon une expression célèbre d’André Bergeron, son secrétaire général. Ce durcissement sera encore accentué par Marc Blondel (secrétaire général de la confédération FO de 1989 à 2004).

Les élections de 1987 se sont caractérisées d’abord par une envolée de l’abstention (65,6% des inscrits). Dès lors, toutes les confédérations ont perdu des voix. Mais la CGT-FO, perdant un peu moins d’électeurs que les autres, a amélioré son score relatif, passant la barre symbolique de 20% des suffrages exprimés.

En 1992, la CGT-FO stabilisait son audience relative, mais, comme les autres organisations, elle reculait par rapport aux inscrits. Elle recueillait alors la voix de 8 salariés – hors fonction publique – sur 100. Ce résultat était décevant pour la confédération qui était habituée à des progrès constants lors des grandes consultations nationales depuis 1979. Déception d’autant plus forte que la CFDT semblait creuser la distance et consolider sa deuxième place dans le paysage syndical, place que visait la CGT-FO.

Selon les sections, l’évolution du vote FO a été très contrastée. Elle a progressé dans l’industrie. Sans doute, a-t-elle engrangé les voix toujours plus nombreuses qui se portaient sur les listes « non syndiquées » lors des élections aux comités d’entreprise (Bevort et Labbé, 1992). A l’inverse, l’encadrement lui a été de moins

en moins favorable. Plus globalement, le plafonnement de l'audience de la CGT-FO (avant l'amorce d'un léger repli) démontre qu'une partie de sa base électorale n'était pas convaincue par le nouveau cours de la centrale personnifié par Marc Blondel. De ce point de vue, les résultats des élections prud'homales de 1992 ont d'ailleurs causé quelques remous dans la confédération...

L'audience de la CGT-FO, ventilée par sections des conseils de prud'hommes, permet de préciser la sociologie de son électorat par rapport à celui des deux autres grandes confédérations françaises (voir tableau ci-dessous).

Tableau III. Structure des audiences de la CGT-FO, de la CGT et de la CFDT (élections prud'homales de 1979, 1987 et 1992, en % du nombre de voix)

		Industrie	Commerce	Agriculture	Activités diverses	Encadrement	total
1979 (*)	FO	46	27	4	14	8	100
	CGT	60	24	2	9	4	100
	CFDT	50	24	5	13	8	100
1987	FO	44	26	4	16	10	100
	CGT	58	23	2	11	5	100
	CFDT	45	23	4	16	12	100
1992	FO	43	29	4	17	8	100
	CGT	55	25	2	13	5	100
	CFDT	42	25	4	18	11	100

(*) Y compris l'Alsace-Moselle.

Le visage de la CGT-FO est plus « employé » que celui de ses principales concurrentes. Mais, la confédération résistant mieux dans l'industrie, son visage apparaît légèrement plus « industriel » que celui de la CFDT, à compter de 1992.

Les résultats des élections professionnelles permettent d'affiner cette première analyse.

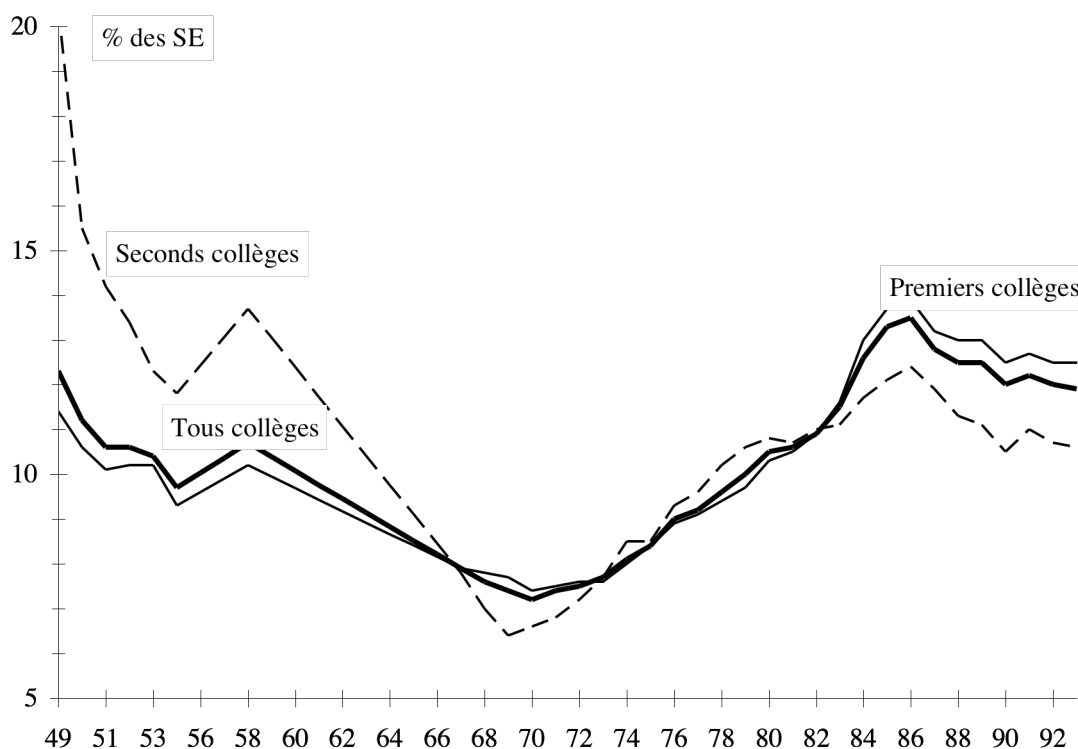
II. L'audience de la CGT-FO aux élections professionnelles

Notre équipe de recherche a pu reconstituer des séries statistiques à peu près complètes concernant les élections aux comités d'entreprise depuis 1949 (Labbé, 1995) et les commissions administratives paritaires nationales (CAPN, cf. Labbé, 2006). Ces séries donnent une idée précise de l'audience de la CGT-FO, *sur les lieux du travail*, dans le « secteur privé » pour les comités d'entreprise, et dans la fonction publique d'Etat, pour les CAPN.

Les comités d'entreprise

L'évolution de l'audience de la CGT-FO aux élections des CE est retracée dans le graphique ci-dessous.

Tableau IV. Audience de la CGT-FO dans les élections des comités d'entreprise (1949-1990, en % des suffrages exprimés)



A l'origine, en 1948-49, la CGT-FO a remporté un succès important notamment auprès des agents de maîtrise et des cadres dont elle a obtenu environ un cinquième des suffrages. Puis son audience dans le secteur privé est passée par trois étapes.

- Au cours des années 1950-1968, elle a subi une érosion lente : entre 1948 et 1968, elle a perdu 40% de ses électeurs et même les deux tiers de ceux-ci dans les seconds collèges. Il est intéressant de constater qu'un mouvement comparable ne se produit pas lors des élections sociales (1950-1962) décrites ci-dessus. En fait, l'audience aux élections des CE dépend de deux choses. Elle traduit la popularité de l'organisation, mais surtout, elle enregistre l'aptitude à présenter des listes dans les milliers d'entreprises où ont lieu ces élections. A l'évidence, la popularité de FO est restée à peu près stable – au moins jusqu'à la fin des années 1950 – mais son *implantation* dans les entreprises a certainement décliné au cours de la période considérée.

- A partir de 1970, la CGT-FO a entamé une croissance régulière jusqu'en 1985, croissance qui s'expliquait à la fois par des gains électoraux mais surtout par une présence plus importante sur les lieux de travail.

- Depuis le milieu des années 1980, le recul a été continu et régulier. Au début des années 1990, tous les gains des années 1980-1985 étaient effacés. Là encore, l'essentiel de ces reculs peut s'expliquer par la disparition des équipes syndicales et par la diminution continue du nombre des listes présentées par FO (Labbé, 1992).

Depuis le début des années 1980, ses scores dans les seconds collèges ont été inférieurs à ceux dans les premiers collèges. Cet écart n'a cessé de se creuser, ce qui a fait de FO une organisation de plus en plus nettement "ouvrière" et "employée".

L'implantation sectorielle de la CGT-FO est relativement complexe à étudier. En effet, les données n'ont été publiées qu'à partir de 1966. La nomenclature utilisée jusqu'en 1979 était la NAE-59. A partir de 1981, la nomenclature des branches était la NAP-40. L'année 1980 manque et les archives ayant été détruites, aucun raccord entre les deux séries n'est possible (tableaux VIII et IX en annexe).

A la fin des années 1980, du point de vue sectoriel, la CGT-FO était en seconde position dans le commerce de détail alimentaire derrière les non-syndiqués et dans les banques derrière la CFDT. Dans toutes les autres branches économiques, elle arrivait en troisième ou quatrième position généralement derrière la CFDT et la CGT, voire les «non-syndiqués». Dans un ordre décroissant, elle remportait ses meilleurs scores dans les services non-marchands (notamment les hôpitaux et cliniques privées), les hôtels, cafés et restaurants, la construction navale et aéronautique, la construction électrique, les banques et assurances, la construction automobile, les matériaux de construction. Au début des années 1980, FO a réalisé de brillantes percées dans le bâtiment, l'agro-alimentaire, les services marchands mais, depuis lors, dans ces branches, ses reculs ont été rapides. Dans la plupart des autres branches industrielles, son influence est restée marginale.

Régionalement, on retrouve sensiblement le visage qui se dégage des élections sociales. La clientèle de la CGT-FO a toujours été méridionale. Durant les années 1980, en Provence-Alpes-Côte d'Azur, FO arrivait en seconde position presque à égalité avec la CGT (qu'elle devançait même dans le Var). Partout ailleurs, elle se trouvait en troisième position derrière la CFDT, mais elle faisait pratiquement jeu égal avec cette dernière dans le Sud-Ouest (Aquitaine et Midi-Pyrénées). En dehors de Paris intra-muros, de la Picardie et du Nord, l'audience de la CGT-FO était très faible au nord d'une ligne Nice-Nantes.

Les données détaillées disponibles pour la fin des années 1980 montrent que, en cas de configurations électorales ouvertes — c'est-à-dire dans les entreprises où les listes FO se trouvaient en compétition avec d'autres — elle était devancée par tous ses concurrents, sauf la CFTC, et ceci quels que soient le nombre et la qualité des

candidats en présence. Par son audience dans le secteur marchand, la CGT-FO était donc la troisième des grandes confédérations nettement derrière la CGT et la CFDT, mais aussi derrière la CGC dans les seconds collèges.

En 1983, une loi, dite de "démocratisation des entreprises nationalisées", a modifié les règles de présentation des listes dans les grands groupes nationalisés et a favorisé les petites organisations. Cette réforme a masqué, pendant quelques années, le recul de la CGT-FO et a minimisé l'ampleur de celui-ci. Si l'on fait abstraction de ces changements, l'érosion de son audience et de ses implantations a été pratiquement comparable, en moyenne annuelle, à celle qu'a subie la CGT.

Des tendances assez comparables sont observées dans le secteur public, du moins dans la fonction publique d'Etat.

Les fonctionnaires

Pour les élections des commissions administratives paritaires nationales (fonction publique d'Etat), des archives, plus ou moins détaillées, existent depuis le milieu des années 1950 (Labbé, 2006). Elles permettent de mesurer l'audience des organisations syndicales par départements ministériels et par collèges électoraux, pour des cycles électoraux triennaux (durée du mandat de ces commissions).

L'évolution de l'audience de la CGT-FO lors de ces élections est retracée dans le tableau V ci-dessous et dans les tableaux XI à XIII en annexe (la nomenclature des départements ministériels a été changée en 1978 et le raccord entre les séries statistiques antérieures et postérieures à cette date est impossible).

L'audience de la CGT-FO est passée par quelques grandes périodes, scandées par deux phases politiques majeures (l'avènement de la Ve République, puis le premier passage de la gauche au pouvoir après 1981).

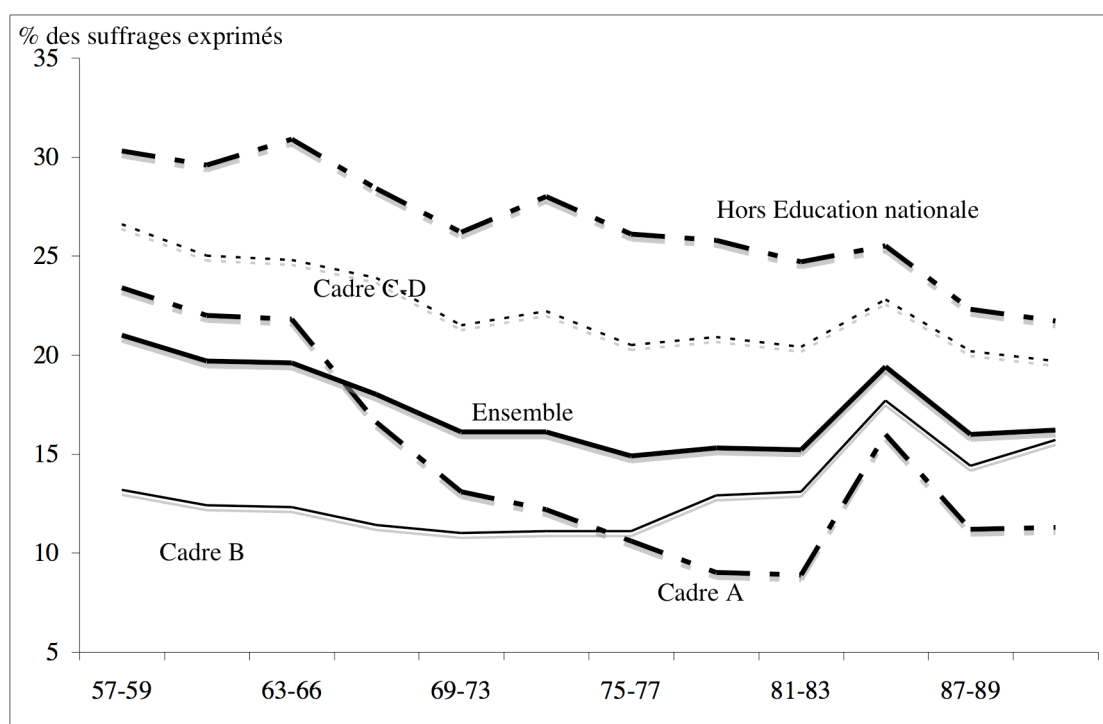
- Des années 1950 à 1962, la CGT-FO a recueilli les suffrages de près d'un fonctionnaire sur 5, ce qui en faisait le second syndicat de fonctionnaires - hors Education nationale - derrière la CGT, mais devant la CFTC.

- Entre 1963 et 1973, la CGT-FO a perdu pratiquement un cinquième de ses électeurs et elle est tombée à 15,2% des suffrages en 1981. Elle était alors nettement supplantée par la CGT, la FEN et la CFDT. Elle figurait comme quatrième organisation syndicale des fonctionnaires (mais elle demeurait la seconde hors Education nationale devant la CFTC).

- Entre 1982 et 1986, elle est remontée pratiquement à son niveau du début des années 1960 (plus de 19% des suffrages dans l'ensemble des administrations). Au milieu des années 1980, hors Education nationale, elle était devenue le premier syndicat de fonctionnaires devant la CGT et la CFDT. Ce succès s'expliquait en partie par une tentative d'implantation de la CGT-FO parmi les enseignants et les

chercheurs, mais, durant le début des années 1980, elle a gagné des voix pratiquement dans toutes les élections où elle était présente. Sans doute, tirait-elle bénéfice des déceptions provoquées par les gouvernements de gauche, spécialement parmi les fonctionnaires, déception dont pâtissaient la CGT puis la CFDT jugées trop proches de ces gouvernements.

Tableau V. Evolution de l'audience de la CGT-FO aux CAPN
(1957-1990, par collèges, en % des suffrages exprimés)



- Depuis 1987, l'audience de la CGT-FO a continuellement reculé pour tomber à 13,6% en 2003-05. Mais comme l'audience de la CFDT a subi une érosion encore plus forte, la CGT-FO est demeurée la seconde organisation syndicale des fonctionnaires hors Education nationale (derrière la CGT).

A l'origine, la CGT-FO semble avoir obtenu ses meilleures audiences auprès des cadres supérieurs de la fonction publique (hors Education nationale). Cependant, dès les années 1960, les personnels d'exécution (cadres C-D) sont devenus ses plus fidèles électeurs, suivis des techniciens et des cadres moyens (cadre B, hors instituteurs). Ce soutien des catégories d'exécution ne s'est pas démenti depuis lors. Par exemple, au ministère des Finances, pratiquement la moitié des fonctionnaires de catégories C-D lui apportent encore aujourd'hui leurs suffrages ; dans ces mêmes catégories, plus de 36% des personnels civils de la Défense font de même, etc.

Dans le secteur public, à partir des années 1970, la CGT-FO était donc incontestablement une organisation d'ouvriers, d'employés et de techniciens (si tant est que ces classifications aient un sens dans la fonction publique d'Etat). De ce fait, la CGT-FO recueillait ses meilleurs scores dans les administrations où ces catégories avaient encore un poids important. En revanche, elle semblait structurellement condamnée par l'évolution démographique de la fonction publique qui réduit constamment le poids de ces catégories au profit des plus diplômés.

III. Les effectifs syndiqués à FO

La méthode utilisée pour reconstituer les effectifs de FO a été présentée dans Labbé (1996) puis Andolfatto et Labbé (2007). Elle repose sur deux choses :

- une estimation à partir des effectifs connus ou reconstitués de la CGT et de la CFDT pondérés par les audiences électorales de toutes les autres organisations (notamment FO) ;

- un contrôle de ces estimations à l'aide des quelques chiffres disponibles, notamment concernant la fédération des métaux (Sabot 1995), des Postes (Bergougnieux 1975), des Services publics et de quelques données éparses concernant les fédérations du public (notamment celles publiés par Jeanne Siweck-Pouydesseau en 1989 et 1996).

Les effectifs ainsi reconstitués sont rapportés à la population active salariée totale pour obtenir un « taux de syndicalisation ». L'évolution de ce taux est retracée dans le tableau XIV en annexe et dans le graphique ci-dessous.

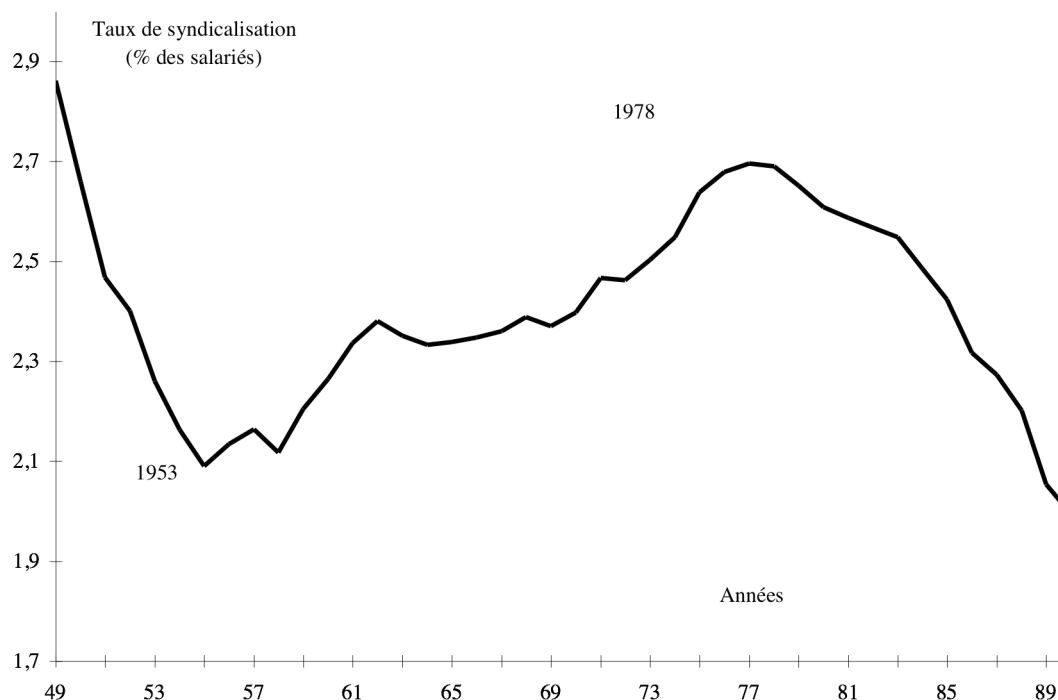
Cette courbe fait apparaître trois périodes principales.

- Après un démarrage difficile — corroboré notamment par des reculs importants aux élections des comités d'entreprise et par des difficultés internes nombreuses —, la CGT-FO a connu une croissance importante de ses effectifs entre 1955-56 (270 000 adhérents) et 1963 (330 000 adhérents). Ces gains importants semblent surtout provenir du secteur public : les PTT, les hôpitaux, les collectivités territoriales, le ministère des Finances, la sécurité sociale, les gardiens de prison...

- De 1963 à 1968, les effectifs n'ont augmenté que très lentement et ont suivi à peine la croissance de la population active. Les événements de 1968 n'ont pas apporté à FO de gains significatifs, mais les années immédiatement postérieures ont marqué le début d'une phase de croissance d'une dizaine d'années qui a amené la confédération à son maximum : 480 000 adhérents en 1977-78. Durant cette seconde phase, l'expansion est venue en grande partie du secteur privé : FO a développé ses implantations dans l'industrie, notamment la construction navale et aéronautique, l'automobile, la chimie... mais surtout dans les banques, les assurances, le commerce et le bâtiment (dans ce dernier cas, la croissance relative de ses effectifs s'est poursuivie probablement jusqu'au milieu des années 1980). En revanche, la syndicalisation dans les bastions traditionnels du secteur public a commencé à

décliner dès le milieu des années 1970, voire pour les collectivités territoriales, dès le début des années 1970.

Tableau VI. Evolution du taux de syndicalisation à la CGT-FO
(1949-1989, en % du nombre de salariés)



- La troisième période a commencé à la fin des années 1970. Les effectifs de FO ont reculé dès 1979, mais ce recul a été relativement modéré jusqu'en 1983-84. Depuis 1986, le nombre des adhérents a diminué à un rythme rapide, presque aussi rapide que ceux de la CGT. Ce phénomène est corroboré par une baisse importante du nombre de ses équipes syndicales dans le secteur privé et par la chute de l'audience aux élections professionnelles dans plusieurs administrations publiques (Labbé 1992 et 2006).

A la fin des années 1980, la CGT-FO comptait moins de 400 000 adhérents. Ses principales fédérations étaient les services publics et de santé (au maximum 80 000 adhérents), les employés et les cadres (40 000), les PTT (30 000) et les métaux (25 000).

Ses principales implantations se trouvaient à Paris et dans le Midi, notamment les Bouches-du-Rhône, le Var, la Haute-Garonne. Elle disposait également de quelques points forts dans le Nord et en Loire-Atlantique.

Enfin, on peut citer quelques données issues d'une enquête sur les militants syndicaux lorrains (tableau VII) qui donnent un peu de chair à ces effectifs et

permettent de comparer les sociologies militantes de FO, de la CGT et de la CFDT (Chagnollaud et al., 1983).

Au tournant des années 70-80, il apparaît que les militants de la CGT-FO étaient d’abord – assez sensiblement – plus âgés que ceux de la CGT et de la CFDT (ce en quoi ils correspondaient à l’électorat de la centrale lors des élections sociales de 1984). Ils étaient également plus masculins que ceux de la CGT (mais les hommes dominaient largement dans toutes les organisations). Au plan socio-professionnel, les militants de la CGT-FO constituaient une sorte de public intermédiaire entre ceux des deux autres confédérations : moins ouvrier que la CGT mais plus ouvrier que la CFDT ; moins « encadrant » que la CFDT mais plus que la CGT (ce qui recoupe d’autres données signalant que les militants de la CGT-FO étaient moins diplômés que ceux de la CFDT). Enfin – signe d’une moindre implantation dans les entreprises ? – les militants de la CGT-FO disposaient d’un peu moins de mandats que leurs homologues des autres organisations (ils étaient également moins souvent en situation de cumul).

Tableau VII. Les militants syndicaux lorrains en 1980-81 (données en %)

		FO	CGT	CFDT
		n = 331	n = 352	n = 353
sexe	hommes	82	71	83
	femmes	18	29	17
âge	18-34 ans	33	55	63
	35-49 ans	44	37	28
	50-64 ans	22	7	8
	65 ans et plus	1	1	1
catégories socio-professionnelles	ouvriers	41	56	31
	employés	23	18	26
	cadres moyens	24	22	32
	cadres sup.	8	1	9
	autres	4	3	3
titulaires de mandats dans l’entreprise		72	86	78
en situation de cumul de mandats		20	35	27

En conclusion, l’influence de la CGT-FO, mesurée au nombre de ses électeurs et de ses adhérents, était à son minimum à la fin des années 1950 – 1 salarié sur 7 lui apportait son suffrage et 2% leurs cotisations ; elle était à son maximum au début des années 1980 (elle recueillait 1 suffrage sur 5 et 2,7% des salariés adhéraient).

Deux facteurs essentiels expliquent cette évolution favorable. D'une part, la situation politique et syndicale : la montée de la gauche, le radicalisme de la CGT et de la CFDT dégageaient un espace pour un syndicalisme "réformiste". D'autre part, la présence d'un nombre grandissant d'équipes syndicales sur les lieux du travail.

Depuis le milieu des années 1980, la CGT-FO a subi un déclin continu de son audience et de ses effectifs. Cette érosion s'est poursuivie durant les années 1990-2000. Lors des élections prud'homales de 2008, la CGT-FO a recueilli 15,8% des suffrages exprimés, soit 4% des inscrits, en recul continu depuis 1997. Lors des élections des CE, en 2005-2006, elle obtenait 12,7% des suffrages exprimés. Aux élections des CAPN de 2005-2007, 13,1% des suffrages exprimés se sont portés sur des listes FO. Soit, dans les deux cas, son plus bas niveau historique depuis sa fondation.

Cette lente érosion a commencé au milieu des années 1980. D'une part, au niveau national, la position d'interlocuteur privilégié des gouvernements de droite et du patronat lui a été ravie par la CFDT. D'autre part, au niveau des entreprises et des administrations, le recul de ses implantations et la disparition progressive de ses équipes militantes ont réduit lentement le nombre de scrutins où elle était présente et le nombre de suffrages qu'elle pouvait espérer y recueillir.

En ce qui concerne les adhérents de FO, il faut rappeler que, malgré la convergence des indices apportés à l'appui de notre calcul, ces éléments d'analyse n'ont pas la même force probatoire d'un raisonnement fondé sur le nombre de cartes et de timbres *effectivement achetés* par des syndiqués.

Faut-il déplorer l'absence totale de transparence de FO sur la question de ses effectifs et l'entretien de la pieuse légende du million d'adhérents (qui remonte à Robert Bothereau) ? Après tout, n'est-ce pas une attitude propre à l'ensemble du syndicalisme français ? Peu importe la réalité des effectifs, peu importe qu'il y ait des adhérents ou pas, puisque les ressources du syndicalisme proviennent d'ailleurs ? N'est-ce pas l'une des raisons pour lesquelles la CGT-FO était si attachée à la politique contractuelle jusqu'aux années 1980 ? Cette politique lui a permis de tisser tout un entrelacs de relations, de réseaux divers, politiques et socio-économiques, qui lui assuraient une bonne partie de ses ressources. Depuis la scission de 1947 et jusqu'au tournant des années 1980, la CGT-FO – faute de troupes suffisamment consistantes – en a fait une véritable philosophie, avec un certain succès...

Bibliographie (seuls les travaux cités dans le texte sont mentionnés)

- Adam Gérard, 1964, *Atlas des élections sociales*, Paris, Armand Colin/Presses de la FNSP.
- Andolfatto Dominique, 1992, *L'univers des élections professionnelles*, Paris, Les Editions ouvrières/Les Editions de l'atelier.
- Andolfatto Dominique, Labbé Dominique, 2007, *Les syndiqués en France*, Rueil-Malmaison, Editions Liaisons.
- Bergeron André, 2002, *Mémoires*, Paris-Monaco, Le Rocher.
- Bergounioux Alain, 1975, *Force ouvrière*, Paris, Seuil.
- Bevort Antoine, Labbé Dominique, 1992, *La CFDT : audience et organisation*, Paris, La documentation française.
- Chagnollaud Jean Paul, Criqui Etienne, Laprèvote Louis-Philippe, Ménard Guy, 1983, *Les militants syndicaux en Lorraine*, Nancy, Presses universitaires de Nancy.
- Labbé Dominique, 1992, "Elections aux comités d'entreprise : le déclin des syndicats ?", *Travail et emploi*, 53, 1992/3, p. 40-55.
- Labbé Dominique, 1995, *Cinquante ans d'élections aux comités d'entreprise*, Grenoble, CERAT.
- Labbé Dominique, 1996, *Syndicats et syndiqués en France depuis 1945*, Paris, L'Harmattan.
- Labbé Dominique, 2006, *Un demi-siècle d'élections aux commissions paritaires centrales*, Nancy, GREP-IRENEE.
- Sabot Jean-Yves, 1995, *La fédération CGT-FO de la métallurgie. Organisation, audience, syndicalisation de 1948 à 1995*, Annexe au rapport final d'enquête réalisée pour le Ministère du Travail, Grenoble, CERAT.
- Siwek-Pouydesseau Jeanne, 1989, *Les syndicats de fonctionnaires depuis 1948*, Lille, Presses universitaires de Lille.
- Siwek-Pouydesseau Jeanne, *Le syndicalisme des cols blancs*, Paris, L'Harmattan, 1996,

Annexe statistique

Tableau VIII. Audience de la CGT-FO aux élections des comités d'entreprise
(1966-1979, % des suffrages exprimés par branches économiques NAE-59)

Branches	1966-67		1972-73		1978-79		Evolution 79/66	
	C.1	C.2	C.1	C.2	C.1	C.2	C.1	C.2
Eau, gaz, électricité	14,0	33,9	—	—	15,2	21,9	109	65
Pétroles, carburants liquides	10,2	7,7	5,3	12,0	7,6	11,9	75	154
Combustibles minéraux solides	14,7	—	—	—	0,0	6,9	—	—
Pêche, agriculture, forêt	0,0	0,0	—	—	8,4	8,1	—	—
Extraction de minerais divers	5,1	15,0	—	—	2,8	0,0	56	—
Production des métaux	6,0	7,5	5,1	5,3	6,8	8,8	113	118
Première transf. des métaux	5,6	5,1	3,8	2,7	6,2	5,3	111	105
Mécanique générale, articles métal.	5,3	2,3	4,8	2,9	6,6	7,0	125	303
Construction machines, navale, autos	6,5	8,4	6,5	9,0	10,4	13,4	161	160
Construction électrique	4,6	4,0	5,3	5,5	8,9	8,6	194	216
Verre, céramique, matériaux de const.	6,9	2,5	6,5	6,4	6,0	7,8	87	311
Bâtiment et travaux publics	4,0	6,2	6,1	5,8	6,8	9,5	171	153
Industrie chimique	6,9	5,3	6,2	4,7	8,5	8,2	123	155
Caoutchouc, amiante, tabac et allum.	7,5	15,9	7,2	8,0	11,0	11,2	147	71
Industrie textile	7,7	5,0	6,8	8,4	8,3	9,1	108	182
Habillement et travail des étoffes	7,6	8,1	7,1	6,7	8,1	9,5	106	118
Cuirs et peaux	8,4	5,4	7,2	4,3	7,1	5,4	84	100
Industries agricoles et alimentaires	9,6	5,7	8,1	5,2	9,7	7,2	101	126
Industries du bois et ameublement	6,4	1,9	3,9	4,5	6,0	10,6	94	560
Papier, carton	4,8	2,6	6,1	7,5	6,9	10,4	143	398
Industries polygraphiques	8,1	7,8	8,1	7,6	7,4	6,5	91	83
Industries diverses	11,1	7,0	6,5	3,7	7,8	7,9	71	113
Transports	16,9	14,7	10,6	13,5	11,4	12,7	67	87
Commerces agricoles et alimentaires	16,2	21,5	10,8	13,5	13,9	14,4	86	67
Commerces non alimentaires	7,7	5,1	7,3	3,9	8,4	7,8	108	153
Banques et assurances	14,1	11,4	12,9	11,0	13,1	13,4	93	117
Spectacles	21,4	18,0	—	—	9,6	6,0	45	33
Hygiène, services domestiques	24,1	17,5	9,9	18,0	12,8	7,7	53	44
Professions libérales	20,2	28,2	19,6	18,8	18,4	18,9	91	67
Ensemble	7,9	7,8	7,6	7,7	9,4	10,8	119	138

Tableau IX. Audience de la CGT-FO aux élections des comités d'entreprise
(1981-1993, % des suffrages exprimés par branches économiques NAP-40)

Branches	1981-82		1992-93		Evolution 93/81	
	C.1	C.2	C.1	C.2	C.1	C.2
Agriculture, sylviculture, pêche	6,6	7,3	5,2	1,2	77	17
Industrie de la viande et du lait	9,6	6,5	10,7	7,0	112	107
Industrie des autres produits alimentaires	11,1	11,4	9,7	9,4	88	82
Prod. Combustibles, minéraux...	18,3	—	10,3	0,0	56	—
Production de pétrole, gaz naturel	13,5	9,1	19,3	7,7	143	84
Electricité, gaz et eau	15,4	13,8	23,7	25,2	154	182
Métaux ferreux, transform. acier	7,3	12,7	7,5	6,0	103	47
Minerais, métaux non ferreux	9,4	18,6	9,2	9,9	98	53
Matér. de const., minerais divers	8,1	11,3	14,3	12,0	176	106
Industrie du verre	4,5	2,3	5,4	4,5	119	198
Chimie, fibres artif. et synthétiques	8,8	10,7	9,7	9,8	111	91
Parachimie, indust. pharm.	9,2	9,3	10,6	9,9	116	107
Fonderie et travail des métaux	5,8	5,1	7,3	6,8	125	132
Construction mécanique	6,6	7,8	8,5	7,0	130	89
Cons. électrique et électronique	10,9	8,7	13,9	11,5	128	132
Const. autos, mat. transport terrestre	12,4	7,1	14,2	11,8	114	166
Cons. navale, aéronautiques, armement	16,0	18,1	15,5	15,0	97	83
Industrie textile et habillement	7,3	7,2	8,0	5,7	111	80
Industrie cuir et chaussure	7,1	4,8	5,3	2,9	74	60
Bois, meubles, industries diverses	5,6	7,8	7,2	5,5	129	71
Industrie du papier et du carton	6,6	8,2	8,7	7,3	131	90
Imprimerie, presse, édition	9,8	7,6	7,0	8,0	72	105
Caoutchouc, matières plastiques	7,8	9,3	7,4	6,5	95	70
Bâtiment, génie civil et agricole	7,8	9,8	12,8	12,9	164	132
Commerce de gros alimentaire	10,4	7,7	11,0	6,0	106	78
Commerce de gros non alimentaire	7,9	5,8	6,3	5,1	80	88
Commerce de détail alimentaire	19,6	17,7	26,3	9,7	134	55
Commerce de détail non alimentaire	9,3	9,6	11,6	4,0	124	41
Répar. et commerce de l'automobile	6,4	8,5	7,0	7,5	108	88
Hôtels, café, restaurants	14,0	15,4	19,6	13,4	140	87
Transports	12,4	14,1	11,2	9,7	90	69
Postes et télécommunications	7,4	12,3	0,0	1,6	0	13
Services marchands aux entreprises	10,5	8,1	9,3	6,5	89	80
Services marchands aux particuliers	13,3	13,5	12,9	10,7	97	79
Location, crédit-bail immobilier	8,7	6,0	17,6	16,7	201	278
Assurances	15,1	10,7	14,7	8,1	97	76
Organismes financiers	17,7	17,2	17,7	15,9	99	92
Services non marchands	21,0	13,9	21,5	14,2	102	102
Ensemble	11,3	10,6	12,5	10,6	111	100

Tableau X. Audience de la CGT-FO aux élections des comités d'entreprise
(1966-1993, % des suffrages exprimés par régions)

Régions	1966-67	1969-70	1984-85	1992-93	Evolution
Alsace	6,4	4,7	12,5	12,0	187
Aquitaine	13,4	13,4	17,2	15,4	115
Auvergne	6,1	7,4	12,1	10,7	175
Bourgogne	4,8	4,7	12,9	10,4	217
Bretagne	6,3	4,1	10,0	6,4	102
Centre	10,5	9,7	12,6	11,1	106
Champagne-Ardennes	7,9	8,2	12,6	10,5	132
Franche-Comté	6,0	6,9	11,5	13,0	216
Languedoc-Roussillon	10,9	12,4	16,5	13,0	119
Limousin	12,7	10,6	14,0	12,7	100
Lorraine	7,4	6,7	10,5	9,7	131
Midi-Pyrénées	13,7	13,0	17,2	16,4	120
Nord	12,3	9,7	14,3	13,5	110
Basse-Normandie	6,2	6,5	11,3	11,0	177
Haute-Normandie	5,6	6,0	12,6	12,2	217
Ile de France	5,8	5,7	13,2	11,7	202
Pays de Loire	8,4	6,8	9,9	9,0	107
Picardie	14,4	12,4	14,8	13,6	94
Poitou-Charentes	8,5	6,2	14,1	13,7	162
Provence-Côte d'Azur	11,0	13,6	22,3	19,0	173
Rhône-Alpes	5,5	4,4	11,0	10,1	184
Corse			27,2	13,0	—
	7,9	7,2	13,5	11,9	152

Tableau XI. Audience de la CGT-FO aux élections des CAPN par collègues
(1953-1977 - % des suffrages exprimés)

Cycles	A	B	C-D	Hors EN	Ensemble
57-59	23,4	13,2	26,6	30,3	21,0
60-62	22,0	12,4	25,0	29,6	19,7
63-66	21,8	12,3	24,8	30,9	19,6
66-69	16,6	11,4	23,9	28,4	18,0
69-73	13,1	11,0	21,5	26,2	16,1
72-74	12,2	11,1	22,2	28,0	16,1
75-77	10,6	11,1	20,5	26,1	14,9
78-80	9,0	12,9	20,9	25,8	15,3
81-83	8,9	13,1	20,4	24,7	15,2
84-86	16,0	17,7	22,8	25,5	19,4
87-89	11,2	14,4	20,2	22,3	16,0
90-92	11,3	15,7	19,7	21,7	16,2

Tableau XII. Audience de la CGT-FO aux élections des CAPN par administrations
(1953-1977 - Ensemble des collèges - % des suffrages exprimés)

Ensemble	1953-54	1957-59	1969-73	1972-74	1975-77
Affaires étrangères	45.6	47.1	29.8	27.6	27.6
Affaires culturelles	-	-	7.7	10.0	10.6
Affaires sociales	34.4	30.5	27.8	27.8	29.8
Agriculture	11.8	16.3	13.3	29.3	13.7
Anciens combattants	40.6	42.3	49.6	48.5	49.1
Armées	44.8	41.9	35.3	38.8	40.0
Economie et Finances	43.2	38.5	34.1	32.7	31.4
Education Administratifs	16.3	5.5	4.1	4.0	4.1
Education Enseignants	0.4	1.3	0.8	1.2	1.0
Equipement	67.2	31.2	46.5	52.3	50.6
Industrie	18.5	14.5	16.3	32.2	13.1
Intérieur (Police)	-	4.5	4.2	5.3	5.3
Intérieur (Autres)	55.7	48.5	54.8	57.4	52.9
Jeunesse et sports	-	-	-	-	-
Justice	5.3	10.8	23.4	30.8	22.1
Postes et télécommunications	28.0	32.7	26.4	27.0	25.6
Premier ministre	-	5.8	1.3	-	-
Transports	31.4	23.2	24.6	21.3	24.7
Anciens combattants	-	35.1	31.2	28.6	25.2
Divers	-	0.4	39.4	48.2	46.8
Total général	19.9	21.0	16.2	16.1	14.9

Tableau XIII. Audience de la CGT-FO aux élections des CAPN par grandes administrations
(1978-1991 - Ensemble des collèges - en % des suffrages exprimés)

	1978-80	1981-83	1984-86	1987-89	1989-91
Culture	15.9	22.8	23.0	20.7	18.6
Affaires étrangères	17.2	11.6	18.8	13.5	18.7
Travail-Santé	25.6	22.7	25.7	21.0	21.1
Agriculture	33.2	29.9	26.9	25.5	25.7
Anciens combattants	49.8	50.2	47.3	46.4	44.5
Défense	39.7	38.2	38.3	38.7	37.1
Coopération	33.3	32.8	-	46.2	41.4
DOM-TOM	-	-	44.3	36.4	36.1
Economie et finances	30.0	28.3	28.4	26.5	25.4
Education Administratifs	4.6	6.8	11.8	11.9	12.7
Education Enseignants	1.9	2.4	11.9	7.2	8.1
Equipement	-	33.2	35.1	31.2	31.5
Industrie	17.6	11.0	7.1	9.4	12.1
Intérieur (autres)	50.8	51.1	47.7	43.4	36.5
Intérieur (police)	5.4	8.4	9.7	7.7	7.5
Jeunesse et sports	-	-	-	-	-
Justice	18.5	20.0	26.0	23.2	20.3
Postes et télécom	25.2	23.9	24.6	20.2	20.2
Premier ministre	8.8	11.7	29.6	23.6	23.4
Transports	24.2	25.1	27.4	23.9	20.5
Jeunesse et sports	-	-	-	-	-
Divers	32.1	58.0	-	-	-
CDC	27.2	23.4	25.5	13.9	13.9
CEMAGREF	-	-	-	-	-
CNCA	-	2.4	5.9	0.3	0.3
CNMSS	-	35.3	35.1	30.1	28.2
CNRS	-	-	8.0	10.0	9.8
IFREMER	-	11.1	11.0	21.1	16.0
IGN	-	16.5	17.3	12.5	12.8
INJS et INJA	-	-	-	-	-
INRA	-	-	-	-	-
INRIA	-	-	-	-	-
INSERM	-	-	-	-	-
Météo-France	-	-	-	-	-
ONAC	39.0	33.5	33.5	29.0	29.4
ONF	5.9	14.6	23.6	17.2	16.4
ONIC	25.8	22.5	17.8	16.6	17.1
ORSTORM	-	-	-	-	-
Divers offices	16.3	-	-	-	-
Total général	15.3	15.2	19.4	16.0	16.2

Tableau XIV. La syndicalisation en France depuis 1949 (en milliers).

Années	Salariés	CGT	CFDT	CFTC	FO	FEN	CGC	Autres	Total	Taux % 9 timb.	Taux % 8 timb.
1949	11 777	3 140	320		337	156	62	105	4 120	35,0	39,4
1950	11 882	2 720	330		316	157	63	105	3 691	31,1	34,9
1951	12 115	2 600	335		299	150	60	135	3 579	29,5	33,2
1952	12 205	2 260	350		293	173	64	135	3 275	26,8	30,2
1953	12 209	2 110	340		276	182	65	135	3 108	25,5	28,6
1954	12 390	1 950	323		268	185	70	135	2 931	23,7	26,6
1955	12 583	2 000	333		263	202	74	135	3 007	23,9	26,9
1956	12 743	2 050	366		272	208	75	135	3 106	24,4	27,4
1957	13 031	1 960	403		282	220	78	135	3 078	23,6	26,6
1958	13 178	1 390	415		279	232	76	150	2 572	19,5	22,0
1959	13 152	1 420	408		290	244	80	150	2 632	20,0	22,5
1960	13 289	1 460	422		301	255	85	165	2 728	20,5	23,1
1961	13 441	1 530	433		314	267	91	165	2 830	21,1	23,7
1962	13 691	1 360	455		326	281	98	180	2 720	19,9	22,4
1963	14 120	1 490	504		332	303	106	180	2 945	20,9	23,5
1964	14 534	1 490	499		339	322	115	180	2 975	20,5	23,0
1965	14 753	1 500	454	25	345	346	124	165	2 969	20,1	22,6
1966	14 995	1 390	470	34	352	368	130	165	2 939	19,6	22,1
1967	15 168	1 400	484	45	358	380	140	165	3 002	19,8	22,3
1968	15 282	1 600	544	53	365	393	152	165	3 252	21,3	23,9
1969	15 777	1 870	588	61	374	407	169	165	3 674	23,3	26,2
1970	16 225	1 830	605	65	389	428	186	165	3 708	22,9	25,7
1971	16 496	1 800	628	73	407	449	195	165	3 747	22,7	25,6
1972	16 775	1 800	644	80	413	475	205	165	3 802	22,7	25,5
1973	17 175	1 870	695	86	430	501	215	165	3 962	23,1	26,0
1974	17 460	1 820	702	95	445	510	226	165	3 963	22,7	25,5
1975	17 360	1 800	737	96	458	518	237	165	4 011	23,1	26,0
1976	17 579	1 640	750	97	471	526	247	180	3 911	22,2	25,0
1977	17 802	1 670	750	99	480	538	245	180	3 962	22,3	25,0
1978	17 915	1 570	728	100	482	550	244	180	3 854	21,5	24,2
1979	17 990	1 380	706	101	477	535	225	180	3 624	20,1	22,7
1980	18 057	1 320	672	102	471	520	216	180	3 481	19,3	21,7
1981	17 973	1 270	667	103	465	501	194	180	3 380	18,8	21,2
1982	18 067	1 150	674	111	464	482	191	180	3 252	18,0	20,2
1983	18 050	1 070	613	108	460	457	185	165	3 058	16,9	19,1
1984	17 911	990	537	107	445	432	176	165	2 852	15,9	17,9
1985	17 863	880	482	106	433	407	158	150	2 616	14,6	16,5
1986	17 954	760	446	105	416	390	149	150	2 406	13,4	15,1
1987	17 954	720	427	102	408	386	131	150	2 324	12,9	14,6
1988	18 038	700	411	99	397	359	119	150	2 215	12,3	13,8
1989	18 399	680	414	101	378	352	113	135	2 173	11,8	13,3
1990	18 803	640	428	99	375	344	112	135	2 143	11,4	12,8

